

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 22 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 25 JUILLET 2022

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, PETIT Damien, CART Odile, THIEVENT Christiane

Absents excusés : CRINQUAND Mickaël qui a donné pouvoir à PETIT Léo
LAURENT Éric qui a donné pouvoir à PACCARD Joël

Secrétaire de séance : MARESCHAL Michelle

ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport délégataire assainissement
- 2) Etude de devis
- 3) Biens sans maître
- 4) Convention éoliennes
- 5) Location appartement mairie
- 6) Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Rapport délégataire assainissement

Les conseillers ont tous pris connaissance du rapport annuel 2021 du délégataire assainissement qui leur avait été envoyé par mail. Les chiffres clés sont les suivants :

- 7,5 km de réseau total d'assainissement
- 4 km de réseau d'eaux usées
- 157 clients assainissement collectif
- 3,65042 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³
- En 2021, 436,49 mètres linéaires de réseau séparatif Eaux usées ont été curés.

Le rapport est approuvé à l'unanimité. Il reste consultable en mairie.

Arrivée de M. PETIT Léo.

2) Etude de devis

Les membres du conseil **reportent l'étude des devis pour la réfection du chemin de Feule au prochain conseil municipal** et des précisions seront demandées. Une subvention de 20 % a été accordée par la Sous-Préfecture de Dole au titre de la DETR.

Un nouveau devis pour la réfection de 2 salles de bain dans les appartements du bâtiment du chalet sera demandé et étudié au prochain conseil.

Le conseil décide avec 8 voix pour et 3 abstentions de ne pas réaliser de parking rue Abbé Guichard. Le projet est donc abandonné ainsi que la subvention accordée.

3) Biens sans maître

Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître :

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux font apparaître une nouvelle parcelle, sises sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, notamment le fait qu'elle attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

En conséquence, la présente délibération a pour objectif de valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles ci-dessous désignées, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

La parcelle concernée sur PUPILLIN est la suivante :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit	NC
PUPILLIN	ZC	223	856	LE CRET	BT

Le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet d'intégrer le dit bien dans le patrimoine privé de la commune.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4) Convention éoliennes

Dans la prolongation de la convention de coopération signée en juillet 2019, les 14 communes, accompagnées par la Communauté de Communes, de la SEM Enr Citoyenne et de la SEM SIPEnr ont décidé de s'engager dans le processus de développement d'un projet éolien.

Afin de définir les grands principes de collaboration entre les parties prenantes au projet et respecter les volontés des communes de maîtriser ce développement éolien, une convention de partenariat a été établie.

La signature de cette convention engage donc la commune dans les instances créées pour la mise en place d'un projet éolien citoyen maîtrisé par les communes (ouvert à la participation des citoyens) qui pourrait voir le jour, si les études démontrent sa viabilité, et le respect strict des normes environnementales. Pour l'heure, aucun projet n'est arrêté.

Après l'exposé de M. BOUILLET Kevin qui représente actuellement la commune de Pupillin dans toutes les réunions relatives au projet éolien, **le conseil approuve avec 10 voix pour et une abstention ladite convention, autorise le Maire à la signer ainsi que tout avenant, ou modification à la marge.**

M. BOUILLET Kevin est désigné membre du Comité Stratégique et M. PETIT Léo suppléant.

M. BEAUPOIL Jean-Luc est désigné membre du groupe de travail intercommunal.

5) Location appartement mairie

M. PETIT Léo, responsable de la commission bâtiments a effectué une quinzaine de visites de l'appartement situé au-dessus de la salle polyvalente. Tous les visiteurs ont trouvé l'appartement propre et entretenu.

4 personnes ont renvoyé un dossier complet.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le loyer à 400 € et après étude des dossiers, retient la candidature M. MARTINET Robin et Mme RIGAUD Elodie. Il autorise le Maire à signer le bail à compter du 5 septembre 2022.

6) Questions diverses

Néant

INFORMATIONS

**Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 8 août au vendredi 26 août inclus.
Merci de bien vouloir anticiper vos demandes d'urbanisme.**

**Le Sous-Préfet viendra sur Pupillin le mercredi 31 août à partir de 10 heures.
Le Maire et les adjoints lui présenteront les investissements réalisés ces dernières années et exposeront les futurs projets qui feront l'objet de demandes de subventions.**

Il est rappelé aux habitants que le brûlage des déchets verts (végétaux secs ou humides) est interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Michelle MARESCHAL